

Caractéristiques :

Couleur fleur :

Couleur feuillage : Vert

Hauteur : 0 cm

Feuillaison : aucune

Floraison(s) : aucune

Type de feuillage: caduc

Exposition :

Type de sol :

Silhouette : Non prÃ©cisÃ©



AZALEA japonica 'Geisha Orange'

-> [Accéder à la fiche de AZALEA japonica 'Geisha Orange' sur www.pepiniere-bretagne.fr](http://www.pepiniere-bretagne.fr)

DESCRIPTION

Informations botaniques

Nom botanique : AZALEA japonica 'Geisha Orange'

Famille :

Description de AZALEA japonica 'Geisha Orange'

Azal?e japonaise persistante

H= 1 m

Petit arbuste de terre de bruy?re, ? croissance lente.

Abondante floraison printanni?re orange et belles couleurs automnales.

Les azal?es japonaises sont des arbustes persistants de la famille des ericaceae. Elles forment un buisson bas et trapu, dont la floraison dure environ 3 semaines, r?parties de fin mars ? fin juin suivant le cultivar. Cette floraison est souvent spectaculaire, couvrant l?int?gralit? de la plante dans des tons allant du rouge le plus flamboyant au blanc le plus ?l?gant. Ce sont des plantes d?une bonne rusticit? allant du plein soleil, pour peu que le sol ne soit pas trop dess?chant, ? l?ombre? pour peu qu'il y ait n?anmoins de la lumi?re. Les azal?es japonaises, plantes de terre de bruy?re, ne d?passeront pas 1 m de hauteur au stade adulte, certaines ayant un port prostr? les cantonnant ? 30 cm de hauteur. Les azal?es japonaises sont des plantes qui peuvent ?tre utilis?es en massifs comme en pot?es.

Entretien de AZALEA japonica 'Geisha Orange'

Arrosez la premi?re ann?e par temps sec. Une bonne fois tous les 15 jours avec 5l d'eau est pr?f?rable ? plusieurs petits arrosages. Si vous avez paill? correctement, les arrosages diminuent d'au moins 80%. Aucun entretien particulier.

EMPLACEMENT

Emplacement de AZALEA japonica 'Geisha Orange'

Type de sol de AZALEA japonica 'Geisha Orange'

PARTICULARIT?

INFORMATIONS COMPL?MENTAIRE

-> [Accéder à la collection des Toutes les plantes disponible à la vente sur www.pepiniere-bretagne.fr](http://www.pepiniere-bretagne.fr)